



PREFET DE L'ESSONNE

**LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN
TITRE DE SÉJOUR**

Changement de statut vers commerçant / artisan

Poursuite d'activité

PIECES COMMUNES A TOUTE DEMANDE

- Passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport de moins de 6 mois
- Acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
 - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois
 - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- 3 photos

PIECES SPECIFIQUES A LA DEMANDE

- Justificatif d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou d'affiliation au régime social des indépendants (à produire lors de la fabrication de la carte de séjour)
- Tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise et des ressources tirées de l'activité (au moins équivalent au SMIC à temps plein)

Documents à produire par l'étranger demandant le renouvellement de la carte de séjour pour poursuivre l'exercice de la même activité commerciale, industrielle ou artisanale

Pour continuer l'activité créée par le demandeur :

- Une copie du contrat de bail ou de domiciliation ;
- Un bordereau de situation fiscale de l'entreprise (P 237) ;
- Une attestation d'assurance portant, selon la nature de l'activité, sur le local occupé, sur le véhicule ou sur tout autre bien nécessaire à l'activité ;
- Un avis d'imposition sur le revenu ;
- Si le demandeur a le statut de salarié, les fiches de salaire des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois ;
- Si le demandeur n'a pas le statut de salarié, un extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois.

Pour continuer de participer à une activité ou une entreprise existante :

- Un avis d'imposition sur le revenu, le cas échéant ;
- Si le demandeur a le statut de salarié, les fiches de salaire des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois ;
- Si le demandeur n'a pas le statut de salarié, un extrait du livre de compte établissant la rémunération versée au cours des trois derniers mois ou, en l'absence d'avis d'imposition, des douze derniers mois.